



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-142653>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 25-142653

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-133205

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Grand Port Maritime De Marseille

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 77555848900016

**Ville :** MARSEILLE

**Code postal :** 13226

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 13

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** MAÎTRISE D'oeUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LOCAUX DE CONTRÔLES DOUANIERS SUR LES TERMINAUX CONTENEURS DES BASSINS OUEST

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 71240000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Le détail des missions confiées au titulaire figure au cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. Le projet porté par le GPMM consiste en l'aménagement de bureaux et locaux de service d'une part et d'un hangar logistique d'autre part, au service du contrôle douanier des conteneurs. Le présent marché comprend une mission complète de maîtrise d'oeuvre pour ces deux fonctionnalités bâtementaires. L'opération s'inscrit dans des délais très contraints avec des enjeux très forts pour tenir l'exigence de mise en service fin 2027. Le maître d'oeuvre devra concevoir les locaux en bâtiment modulaires. La conception devra être adaptée à ces dispositions constructives particulières. L'organisation des études et des travaux devra tenir compte de cette pression et sécuriser au maximum les délais courts du planning des travaux. il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus et admis

**Critères d'attribution :** énoncé dans le Rc

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 05/01/2026 à 16h00, lire 12/01/2026 à 16h00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/12/2025**